

CNMAG : Gouvernance contestée, plus de 150 millions de FCFA de subventions et une institution sous tension, les lourdes accusations d'un élu consulaire relancent le débat.

Créée pour défendre les intérêts des artisans gabonais, accompagner la professionnalisation du secteur et servir d'interface entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'artisanat, la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon (CNMAG) traverse une crise qui dépasse aujourd'hui le simple cadre d'un différend interne. Les interrogations exprimées par certains élus consulaires portent désormais sur le fonctionnement institutionnel de la Chambre, le respect des textes qui l'encadrent et les mécanismes de gestion des ressources publiques qui lui sont allouées.

Le point culminant de cette crise est intervenu avec l'annulation de l'Assemblée générale par le ministère de tutelle. Cette décision est d'autant plus remarquée que la tenue de cette Assemblée générale avait, dans un premier temps, reçu un accord de principe du ministère.

Entre ces deux décisions, un événement est venu modifier la situation. Un élu consulaire et président de la Commission Communication de la CNMAG, a mandaté un huissier de justice afin d'interpeller officiellement le ministère sur ce qu'il considère comme des irrégularités affectant la composition du bureau en exercice et, selon lui, sur les conséquences que cela pourrait avoir sur la légalité de l'Assemblée générale envisagée.

Quelques jours plus tard, le ministère annonçait l'annulation de cette Assemblée générale. Si les motivations détaillées de cette décision n'ont pas été rendues publiques, cette chronologie alimente les interrogations de plusieurs élus consulaires, qui souhaitent connaître les éléments juridiques ayant conduit la tutelle à revenir sur son autorisation initiale.

Une contestation fondée, selon le Président de la Commission Communication, sur les textes régissant la CNMAG

Pour le Président de la Commission Communication, les difficultés actuelles trouvent leur origine dans le processus ayant conduit à l'élection du bureau actuellement en fonction.

Il soutient que cette élection aurait été organisée en méconnaissance de plusieurs dispositions de l'arrêté n 0201/MCPMEI du 3 mars 2021, notamment ses articles 7, 8 et 9, qui fixent les modalités d'élection des membres du bureau de la Chambre.

Selon lui, ces irrégularités auraient des conséquences sur la légitimité du bureau et, par ricochet, sur la validité des actes pris depuis son installation. Cette analyse n'a

toutefois pas, à ce stade, été confirmée par une décision de justice ou une prise de position officielle des autorités compétentes.

Une architecture financière au cœur des interrogations

L'un des principaux points soulevés par l'élu concerne la gouvernance financière de la Chambre.

Il rappelle que l'article 40 des statuts prévoit la mise en place d'une agence comptable placée sous la responsabilité d'un agent comptable issu de l'administration financière de l'État, notamment du Trésor public. Selon lui, cette organisation vise à assurer un contrôle rigoureux de l'exécution des dépenses et une sécurisation de la gestion des deniers publics.

Or, d'après l'élu consulaire, cette architecture n'aurait pas été appliquée. Il affirme qu'un Responsable d'Unité Opérationnel (RUO), fonction que l'on retrouve généralement dans les administrations centrales et les ministères, assurerait aujourd'hui certaines responsabilités financières au sein de la CNMAG.

L'élu consulaire s'interroge sur le fondement juridique de cette organisation et sur son articulation avec les statuts de la Chambre.

Il relève également que l'article 19 des statuts désigne expressément le président de la Chambre comme administrateur des crédits de l'institution. Pour lui, cette disposition appelle une clarification sur la répartition effective des responsabilités en matière de gestion financière.

Au-delà de cette organisation, l'élu consulaire estime qu'une question fondamentale mérite d'être examinée : si la régularité du bureau est contestée, quelles conséquences cette situation pourrait-elle avoir sur les actes de gestion accomplis depuis son installation ? Ces interrogations, qui relèvent d'une analyse juridique, appellent selon lui des réponses des autorités compétentes afin de garantir la sécurité juridique des décisions prises et la confiance dans la gestion des fonds publics.

Plus de 100 millions de FCFA de subventions publiques : une exigence de transparence et des questions qui demeurent

Au-delà des débats institutionnels et des controverses juridiques, c'est sans doute le volet financier qui suscite aujourd'hui les plus vives interrogations.

Selon les éléments recueillis par Bantou Info, la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon aurait bénéficié de plus de 100 millions de francs CFA de subventions publiques au cours des trois dernières années. Des ressources importantes, mobilisées par l'État afin de permettre à cette institution d'assurer pleinement ses missions de service public au profit des artisans gabonais.

Dans toute institution bénéficiant de financements publics, une telle mobilisation de ressources appelle naturellement des exigences élevées en matière de transparence, de reddition des comptes et de gouvernance. Plus les moyens financiers sont importants, plus les mécanismes de contrôle prévus par les textes prennent tout leur sens.

C'est précisément sur ce point que l'élu consulaire dit ne pas comprendre la situation actuelle. Il affirme que, depuis la destitution de Serge Hapita en 2023, aucune Assemblée générale n'aurait été organisée par le bureau actuellement en fonction. Une affirmation qui, si elle est confirmée, soulève une série d'interrogations sur le fonctionnement institutionnel de la Chambre.

Cette situation contraste, selon lui, avec la gouvernance de l'ancien président Serge HAPITA, sous lequel deux Assemblées générales avaient été organisées, permettant aux élus consulaires d'examiner la vie de l'institution, de débattre de son fonctionnement et d'exercer leur mission de contrôle.

Comment expliquer qu'une institution financée par des ressources publiques n'ait pas réuni son Assemblée générale pendant une aussi longue période, si cette situation est avérée ? Pour quelles raisons les élus consulaires n'auraient-ils pas été réunis afin d'examiner les rapports d'activités, les comptes et les orientations de la Chambre ?

Au regard des montants en jeu, plusieurs questions d'intérêt public méritent d'être posées : quels programmes ont été effectivement financés grâce aux subventions de l'État ? Quels projets structurants ont été réalisés au bénéfice des artisans ? Quels rapports financiers ont été établis ? Les comptes administratifs et financiers ont-ils été présentés aux organes compétents de la Chambre ? Les procédures de contrôle prévues par les statuts ont-elles été mises en œuvre conformément aux exigences de bonne gouvernance ?

Ces interrogations ne préjugent pas des réponses qui pourraient être apportées par les responsables de la CNMAG ou par les autorités de tutelle. Elles traduisent toutefois une attente légitime de transparence dès lors qu'il s'agit de l'utilisation de fonds publics destinés au développement de l'artisanat gabonais. Dans un contexte où la Cinquième République place la bonne gouvernance au cœur de son action, une communication claire sur l'utilisation de ces ressources contribuerait à lever les incertitudes et à restaurer la confiance des élus consulaires, des artisans et de l'opinion publique.

Les chambres provinciales : un débat juridique qui soulève de sérieuses interrogations sur leur financement

Parmi les nombreux griefs formulés par l'élu consulaire et Président de la Commission Communication, figure également la question de la création des

chambres provinciales des métiers, qu'il considère comme l'un des principaux points de fragilité juridique du dispositif actuellement en place.

Selon lui, ces structures auraient été instituées en méconnaissance de l'article 2 de la loi d'orientation du secteur de l'artisanat en République gabonaise, qui fixe le cadre général d'organisation des institutions représentatives du secteur. À ses yeux, aucun texte réglementaire ou législatif n'aurait clairement autorisé leur création dans leur forme actuelle ni défini avec précision leur statut, leurs compétences, leur mode de fonctionnement ou encore leurs modalités de financement.

Pour cet élu, cette question dépasse largement le seul débat juridique. Elle touche directement à la gestion des deniers publics. Si ces chambres provinciales ne reposent pas sur une base juridique conforme aux textes, comme il le soutient, il estime que leur financement appelle des explications particulières.

Quelles ressources leur sont affectées ? Les crédits qui leur sont destinés proviennent-ils des subventions accordées par l'État à la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon ? En vertu de quels textes ces fonds sont-ils répartis entre la structure nationale et les chambres provinciales ? Qui autorise ces dépenses ? Quels organes en contrôlent l'exécution et la conformité ?

Pour l'élu consulaire, ces interrogations sont d'autant plus importantes que les ressources de la CNMAG sont constituées, en partie, de financements publics. Il estime qu'il appartient désormais aux autorités compétentes de préciser le cadre juridique applicable à ces chambres provinciales et, le cas échéant, les fondements sur lesquels reposent les financements qui leur sont attribués.

Dans un contexte où la transparence et la bonne gouvernance sont érigées en principes directeurs de l'action publique, il considère que toute ambiguïté sur la base juridique de ces structures et sur les modalités de leur financement mérite d'être levée afin de garantir la sécurité juridique des décisions prises et la confiance dans l'utilisation des ressources publiques.

Les artisans, premières victimes d'une crise qui n'a que trop duré

Au-delà des débats juridiques, des recours engagés, de l'annulation de l'Assemblée générale par la tutelle, des contestations portant sur la régularité du bureau, des interrogations relatives à la gouvernance financière de la Chambre et des divergences d'interprétation des textes qui encadrent son fonctionnement, une évidence s'impose : les premiers à subir les conséquences de cette crise sont les artisans gabonais.

Depuis plusieurs mois, la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon semble davantage mobilisée par des questions institutionnelles que par les missions qui lui ont été confiées par les textes. Les interrogations soulevées par l'élu consulaire et Président de la Commission Communication sur la régularité de l'élection du

bureau, la gestion des ressources publiques, l'organisation administrative de l'institution, la création des chambres provinciales ou encore l'absence alléguée d'Assemblée générale depuis 2023 alimentent un climat d'incertitude qui pèse sur le fonctionnement normal de la CNMAG.

Or, la Chambre des Métiers n'a pas été créée pour être le théâtre de crises institutionnelles. Sa vocation première est d'organiser, d'encadrer et de promouvoir l'artisanat gabonais, d'accompagner les artisans dans leur professionnalisation, de faciliter leur accès à la formation, aux financements, aux marchés publics et privés, de valoriser les métiers de l'artisanat et de contribuer à la création d'emplois et de richesses.

Chaque période d'incertitude institutionnelle, chaque blocage dans le fonctionnement des organes de la Chambre, chaque interrogation persistante sur la gouvernance ou sur la gestion des ressources publiques est susceptible de retarder la mise en œuvre des actions attendues par les artisans. Derrière les débats sur les textes, ce sont des projets qui peuvent être différés, des formations qui peuvent être retardées, des initiatives de promotion qui peuvent être compromises et des opportunités économiques qui risquent d'échapper à des milliers de professionnels.

Les artisans, qui constituent l'une des composantes essentielles du tissu économique gabonais, sont en droit d'attendre d'une institution financée par des ressources publiques qu'elle fonctionne dans un climat de stabilité, de transparence et de sécurité juridique. Ils attendent une Chambre capable de défendre leurs intérêts, de porter leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics et de consacrer toute son énergie au développement du secteur plutôt qu'à la gestion de controverses institutionnelles.

Au fond, c'est bien là tout l'enjeu de cette crise. Au-delà des responsabilités qui devront être établies ou des clarifications qui pourraient être apportées par les autorités compétentes, ce sont des milliers d'artisans qui espèrent voir leur institution retrouver toute sa crédibilité. Car une Chambre des Métiers forte, respectueuse de ses textes fondateurs et pleinement opérationnelle constitue un levier essentiel pour le développement de l'artisanat, de l'emploi local, de l'économie nationale et du rayonnement du savoir-faire gabonais.

Des réponses attendues

La situation actuelle appelle plusieurs clarifications.

Quelles sont les motivations précises ayant conduit le ministère à annuler l'Assemblée générale après avoir donné son accord de principe ? Les observations transmises par l'huissier mandaté par le Président de la Commission Communication ont-elles été prises en compte dans cette décision ? Une mission d'inspection ou un audit est-il envisagé afin de vérifier la conformité du fonctionnement de la Chambre avec les textes qui la régissent ?

Comment plus de 100 millions de FCFA de subventions publiques auraient-ils été exécutés au cours des trois dernières années ? Quels documents permettent d'en retracer l'utilisation ? Dans quelles conditions les élus consulaires ont-ils exercé leur mission de contrôle ? Quel est le mode de financement des chambres provinciales et quel cadre juridique encadre leur action ?

Enfin, si les divergences d'interprétation des textes persistent, une clarification institutionnelle ou juridictionnelle apparaît comme la voie la plus à même d'apporter une réponse définitive. Car au-delà des personnes, c'est la crédibilité de la CNMAG, la confiance des artisans et la bonne gestion des ressources publiques qui sont en jeu.

Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon : le Gabon, laboratoire de l'organisation moderne de l'artisanat en Afrique centrale.

Dans l'histoire d'un pays, certaines institutions dépassent leur simple fonction administrative pour devenir des symboles.

La Chambre Nationale des Métiers et de l'Artisanat du Gabon (CNMAG) peut devenir l'une de ces institutions.

Créée pour structurer, représenter et accompagner les artisans gabonais, elle porte aujourd'hui une ambition qui dépasse les frontières nationales.

Elle peut devenir un véritable laboratoire de l'organisation moderne de l'artisanat en Afrique centrale.

Mais pour cela, une condition essentielle s'impose :

La CNMAG doit être protégée, consolidée et transformée en une réussite institutionnelle.

Un modèle qui peut inspirer toute l'Afrique centrale

Dans plusieurs pays africains, l'artisanat représente une part importante de l'économie réelle.

Il fait vivre des millions de personnes.

Il crée des emplois.

Il transmet des savoir-faire.

Il participe à la préservation des identités culturelles.

Pourtant, dans beaucoup de pays, ce secteur reste encore confronté à des difficultés majeures :

- manque de structuration ;*
- faible représentation institutionnelle ;*

- accès limité à la formation ;
- difficultés d'accès au financement ;
- insuffisance d'accompagnement public.

La création d'une Chambre nationale dédiée aux métiers et à l'artisanat constitue donc une réponse institutionnelle importante.

Le Gabon a fait un choix ambitieux : donner au secteur artisanal une véritable représentation nationale.

Cette expérience peut demain servir de référence pour les pays de la sous-région.

Pourquoi la CNMAG doit être considérée comme un patrimoine institutionnel

Lorsqu'un pays crée une institution innovante, celle-ci devient progressivement un patrimoine national.

Elle appartient certes aux professionnels qu'elle représente, mais elle participe également à l'image du pays.

La CNMAG ne doit donc pas être perçue uniquement comme un espace de gestion administrative.

Elle doit être considérée comme un outil stratégique de développement.

Sa réussite démontrerait la capacité du Gabon à créer des modèles institutionnels adaptés aux réalités africaines.

Sa fragilisation, à l'inverse, pourrait donner le sentiment qu'une ambition nationale n'a pas été suffisamment accompagnée.

C'est pourquoi sa consolidation constitue un enjeu majeur.

La CNMAG, un instrument de diplomatie économique

Aujourd'hui, la diplomatie ne se limite plus aux relations politiques entre États.

Elle passe également par la capacité d'un pays à partager son expertise, ses modèles et ses innovations institutionnelles.

Une CNMAG performante pourrait devenir un outil de diplomatie économique pour le Gabon.

Le pays pourrait accueillir :

- des délégations artisanales étrangères ;
- des rencontres régionales sur les métiers ;
- des forums africains de l'artisanat ;

- des programmes d'échanges de compétences ;
- des formations destinées aux professionnels de la sous-région.

Le Gabon pourrait ainsi devenir un centre régional de réflexion et d'expertise sur l'organisation du secteur artisanal.

La CNMAG comme vitrine de la Ve République

La Ve République porte une ambition de transformation de l'État et de modernisation de la gouvernance publique.

Dans cette dynamique, chaque institution publique appelée à fonctionner efficacement contribue au nouveau visage du pays.

La réussite de la CNMAG pourrait devenir un symbole concret de cette transformation.

Une Chambre :

- transparente dans sa gestion ;
- professionnelle dans son fonctionnement ;
- proche des citoyens ;
- efficace dans ses missions ;

Serait une illustration de la volonté de construire des institutions solides et responsables.

L'artisanat pourrait ainsi devenir l'un des domaines où le Gabon démontre sa capacité à innover institutionnellement.

Protéger la CNMAG pour protéger l'avenir de l'artisanat

Les grandes institutions ne naissent pas achevées.

Elles se construisent avec le temps.

Elles nécessitent :

- une vision politique claire ;
- des textes adaptés ;
- des dirigeants compétents ;
- des mécanismes de contrôle efficaces ;
- une culture du dialogue.

La CNMAG doit donc être protégée contre les crises qui pourraient détourner son attention de sa mission première.

La protection d'une institution ne signifie pas empêcher le débat.

Au contraire.

Elle signifie garantir que les débats se déroulent dans un cadre conforme aux textes, dans le respect des principes démocratiques et dans l'intérêt général.

Faire de la CNMAG un centre régional d'excellence

A terme, le Gabon pourrait ambitionner de faire de la CNMAG un véritable centre régional d'excellence.

Cela pourrait passer par :

- la création d'un observatoire régional de l'artisanat ;*
- l'organisation annuelle d'un forum de l'artisanat d'Afrique centrale ;*
- la mise en place de programmes de formation régionaux ;*
- la promotion des savoir-faire africains ;*
- le développement de partenariats avec les institutions internationales.*

Une telle ambition renforcerait le positionnement du Gabon dans la sous-région.

L'artisanat comme outil de souveraineté économique

Dans un monde où les États cherchent à renforcer leur autonomie économique, l'artisanat représente un levier stratégique.

Développer l'artisanat, c'est :

- créer des emplois locaux ;*
- réduire certaines dépendances économiques ;*
- valoriser les ressources nationales ;*
- soutenir les petites entreprises ;*
- encourager l'entrepreneuriat.*

La CNMAG peut devenir l'un des instruments majeurs de cette politique.

Le défi historique du Gabon

Le défi est désormais clair.

Le Gabon ne doit pas seulement avoir été le premier pays d'Afrique centrale à créer une Chambre nationale des métiers et de l'artisanat.

Il doit réussir à en faire une référence.

Car être pionnier implique une obligation :

Ouvrir la voie et montrer l'exemple.

Les pays voisins pourront demain regarder l'expérience gabonaise et chercher à comprendre comment une telle institution fonctionne, comment elle accompagne les artisans et comment elle contribue au développement économique.

Conclusion : une ambition nationale à transformer en réussite régionale

La CNMAG représente une opportunité historique pour le Gabon.

Elle peut devenir bien plus qu'une chambre professionnelle.

Elle peut devenir un symbole de modernisation institutionnelle, un outil de développement économique et un instrument de rayonnement régional.

Mais cette ambition nécessite une mobilisation collective.

L'État, les élus, les artisans et l'ensemble des acteurs concernés doivent avoir une même vision :

Faire de la Chambre Nationale des Métiers et de l'Artisanat du Gabon une institution exemplaire.

Car demain, ce ne sont pas seulement les artisans gabonais qui regarderont la CNMAG.

Ce sont aussi les pays de l'Afrique centrale qui pourraient venir y chercher une source d'inspiration.

La réussite de la CNMAG pourrait ainsi devenir une réussite du Gabon tout entier.

La Rédaction de Bantouinfo.